

Province de Québec  
**Municipalité de Barnston-Ouest**

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest tenue à huis clos (Covid-19) le 6 avril 2021, à 19h00, à la salle du Centre Communautaire sise au 2081, chemin Way's Mills à Barnston-Ouest, à laquelle sont présent(e)s les conseiller(ère)s :

Monsieur Yannick Fecteau	Monsieur Ziv Przytyk
Madame Virginie Ashby	Monsieur Normand Vigneau
Madame Julie Grenier	Madame Cynthia Ferland

*Formant quorum sous la Présidence de monsieur Johnny Pizar, maire.*

*Madame Sonia Tremblay, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité, agit en tant que secrétaire d'assemblée.*

---

*Il est ordonné par résolution du conseil ce qui suit :*

**1. Ouverture de la séance ordinaire du 6 avril 2021**

Monsieur le maire Johnny Pizar souhaite la bienvenue et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance à 19h06.

21 04 035

**2. Adoption de l'ordre du jour du 6 avril 2021**

**Il est proposé par le conseiller Yannick Fecteau,  
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que l'ordre du jour du 6 avril 2021, soit adopté tel que présenté.

1. **Ouverture**  
Mot de bienvenue du maire
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2021**
4. **Première période de questions**
5. **Suivi de la dernière assemblée**
6. **Correspondance**
  - 6.1. **Invitation, demande d'appui et d'aide financière**
    - 6.1.1. Way's Mills Union Church
    - 6.1.2. Fondation québécoise du cancer
    - 6.1.3. Barnston heritage Cemetery Association Inc.
  - 6.2. **Autres**
    - 6.2.1. Unis pour la faune
    - 6.2.2. Bande de patinoire – Parc de Kingscroft
7. **Affaires courantes municipales**
  - 7.1. **Dossiers municipaux**
    - 7.1.1. RIGDSC – Nouvelle entente
    - 7.1.2. Régie incendie de l'Est – Règlement d'emprunt numéro 2021-01
    - 7.1.3. Modification du calendrier des séances du conseil municipal
    - 7.1.4. MRC de Coaticook – Rapport annuel sécurité incendie 2020
    - 7.1.5. Membership 2021-2022 - CSLE
    - 7.1.6. Commissaire à l'assermentation – Demande de la Directrice générale
    - 7.1.7. Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier
  - 7.2. **Règlement**
    - 7.2.1. Adoption du Règlement numéro 294-2021 augmentant le fonds de roulement à cent cinquante mille dollars (150 000\$)
  - 7.3. **Appels d'offres**
    - 7.3.1. Résolution – Appel d'offres pour la fourniture de chlorure de calcium (abat-poussière)
    - 7.3.2. Résolution – Appel d'offres pour la fourniture de gravier dans le cadre des

- 8. Rapport du Maire et des conseillers**
  - 8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire
  - 8.2. Rapport des conseillers
- 9. Rapport de l'inspecteur municipal et voirie**
  - 9.1. Dépôt du rapport mensuel
- 10. Rapport de l'inspectrice municipale en bâtiment et environnement**
  - 10.1. Dépôt du rapport mensuel
- 11. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière**
  - 11.1. Dépôt du rapport mensuel
- 12. Trésorerie**
  - 12.1. Approbation des listes : comptes à payer et dépenses incompressibles
  - 12.2. Dépôt des États financiers 2020
- 13. Divers**
- 14. Deuxième période de questions**
- 15. Levée de la séance ordinaire**

**Adoptée à l'unanimité**

**21 04 036**

**3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2021**

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,  
Appuyé par le conseiller Yannick Fecteau et il est résolu ;**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2021 soit adopté tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

**4. Première période de questions**

**21 04 037**

**6.1.1. Way's Mills Union Church**

**ATTENDU** que la Way's Mills Union Church a déposé une demande de dons dans le cadre de sa campagne de financement pour l'entretien et les réparations de l'église ;

**Il est proposé par la conseillère Cynthia Ferland,  
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;**

Que le conseil municipal octroie un montant de 200\$ à la Way's Mills Union Church dans le cadre de sa campagne de financement.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à payer cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité**

**21 04 038**

**6.1.2. Fondation québécoise du cancer**

**Il est proposé par le conseiller Normand Vigneau,  
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que le conseil municipal octroie un montant de 200\$ à la Fondation québécoise du cancer dans le cadre de la Campagne corporative 2021.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à payer cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité**

**21 04 039**

**6.1.3. Barnston heritage Cemetery Association inc.**

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,  
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;**

Que le conseil municipal octroie un montant de 200\$ à la Barnston heritage Cemetery Association Inc.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à payer cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité**

**6.2.1. Unis pour la faune**

Après discussion, les membres du conseil décident de ne pas appuyer la demande.

**6.2.2. Bande de patinoire – Parc de Kingscroft**

Avant de prendre une décision, le conseil désire valider, auprès des donateurs des bandes de la patinoire, s'ils ont de l'intérêt à les conserver. La décision est reportée à une séance ultérieure.

**21 04 040**

**7.1.1. RIGDSC – Nouvelle entente**

**Accord de principe aux conditions d'adhésion de la Ville de Magog à une entente révisée de la Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets Solides de la région de Coaticook**

**ATTENDU** que la Ville de Magog a indiqué par résolution le 15 février dernier qu'elle exerçait, dans le délai applicable son avis de non-renouvellement de son adhésion à l'entente de la Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets Solides de la Région de Coaticook (RIGDSC) en vigueur, avis transmis aux 19 autres municipalités ;

**ATTENDU** que les discussions menées entre des représentants de la RIGDSC et la Ville de Magog ont permis d'échanger sur les motifs ayant conduit la Ville de Magog à donner cet avis ;

**ATTENDU** qu'en conclusion de ces discussions, la Ville de Magog se dit prête à revoir sa position et à demeurer membre de la Régie si des changements étaient apportés aux règles actuelles de la Régie ;

**ATTENDU** que le conseil d'administration de la Régie avait déjà amorcé une révision de l'entente actuelle de la Régie et qu'il est opportun d'accélérer cette révision qui permettrait à la Ville de Magog de demeurer membre de la Régie ;

**ATTENDU** que la Ville de Magog souhaite un engagement ferme de la Régie et des municipalités membres concernant certains points soulevés dans le contenu d'une future entente;

**ATTENDU QUE** la Ville de Magog s'engage à tenir une séance extraordinaire pour donner son appui par résolution aux règlements d'emprunt #2021-001 et

#2021-002 de la Régie dès que l'ensemble des municipalités membres auront donné leur accord par résolution aux principes exposés plus bas ;

**ATTENDU** que les membres du conseil d'administration de la Régie ont confirmé, à l'unanimité des membres présents le 10 mars 2021, par la résolution #2021-3154, qu'ils acceptaient de revoir l'entente avec ces principes et d'en faire la recommandation à leurs conseils municipaux respectifs ;

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,  
Appuyé par le conseiller Yannick Fecteau et il est résolu ;**

Que la municipalité de Barnston-Ouest, consent à ce que les termes d'une nouvelle entente de la Régie puisse intégrer les points suivants demandés par la Ville de Magog pour y adhérer :

- Le vote à la double majorité (voix et tonnage) ;
- La création de deux (2) postes de vice-présidence, l'un occupé par un représentant élu de la Ville de Magog, l'autre occupé par un représentant élu de la Ville de Coaticook ;
- La création d'un comité exécutif d'au moins 3 membres, comprenant les deux vice-présidences ;
- La possibilité pour Magog de se soustraire de l'obligation de faire partie du service de traitement des boues de fosses septiques, dans la mesure où Magog procède à même ses propres infrastructures et n'exercera pas en concurrence à la Régie.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets Solides de la région de Coaticook.

**Adoptée à l'unanimité**

**21 04 041**

#### **7.1.2. Régie incendie de l'Est – Règlement d'emprunt numéro 2021-01**

**Il est proposé par le conseiller Normand Vigneau,  
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;**

D'adopter le Règlement #2021-01 de la Régie incendie Memphrémagog Est relatif à l'acquisition d'appareil respiratoire, de véhicule de services, d'habits de combats, de la mise à jour du compresseur à air de la caserne 1 et de la mise à niveau du système de communication.

La période d'amortissement du prêt est de 10 ans, dont la quote-part de la municipalité de Barnston-Ouest est de 4.52% ou 33 757\$ conformément à l'annexe C du règlement d'emprunt ci-dessous. Une copie du Règlement est disponible au bureau de la Régie incendie Memphrémagog Est durant les heures d'ouverture normales.

#### Annexe C

Considérant que l'ensemble des membres de la Régie Memphrémagog Est sont d'accord pour considérer le cumul de trois (3) années de RFU bâtiment taxable et non-taxable dans le calcul des quote-part plutôt qu'une seule année, comme le prévoit l'entente ;

Une répartition des quotes-parts tel que le prévoit l'entente à savoir 50% basée sur le RFU bâtiment taxable et non-taxable tel que fourni par la firme JP Cadrin en septembre 2020, 2019 et 2018 et 50% basée sur les risques.

<b>Contribution des municipalités</b>		<b>747 000 \$</b>
Ayer's Cliff	8,44 %	63 039 \$
Hatley	7,19 %	53 702 \$
Canton de Hatley	13,54 %	101 136 \$
North Hatley	5,79 %	43 244 \$

Sainte-Catherine-de-Hatley	19,00 %	141 923 \$
Ogden	7,37 %	55 046 \$
Stanstead	13,55 %	101 211 \$
Canton de Stanstead	14,76 %	110 250 \$
Stanstead-Est	5,85 %	43 692 \$
Barnston-Ouest	4,52 %	33 757 \$
	Total des quoteparts	<u>747 000 \$</u>

De transmettre une copie de la présente résolution à la Régie incendie Memphrémagog Est.

**Adoptée à l'unanimité**

**21 04 042**

**7.1.3. Modification du calendrier des séances du conseil municipal**

**ATTENDU** que la date du 2 août 2021 doit être modifiée ;

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,  
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que la séance ordinaire du mois d'août 2021 se tienne le lundi 9 août 2021 à 19h00 à la salle du Centre Communautaire sise au 2081, chemin Way's Mills à Barnston-Ouest.

**Adoptée à l'unanimité**

**21 04 043**

**7.1.4. MRC de Coaticook – Rapport annuel sécurité incendie 2020**

**ATTENDU** que dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Coaticook, un rapport annuel doit être produit permettant ainsi de documenter et d'établir les statistiques en incendie sur le territoire, en conformité avec l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4) ;

**ATTENDU** que le conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest prend en compte le rapport annuel pour l'année 2020 de la MRC de Coaticook tel qu'adopté par la MRC en mars dernier et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU** que les municipalités locales doivent aux termes de l'article 34 de la *Loi sur la sécurité incendie* « *communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements* », communément appelé « DSI » ;

**Il est proposé par la conseillère Cynthia Ferland,  
Appuyé par le conseiller Yannick Fecteau et il est résolu ;**

D'approuver le rapport annuel de la MRC de Coaticook dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie au 31 décembre 2020, tel que présenté.

De transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook et au ministère de la Sécurité publique.

**Adoptée à l'unanimité**

21 04 044

#### **7.1.5. Membership 2021-2020 - CSLE**

**Il est proposé par le conseiller Normand Vigneau,  
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que la Municipalité renouvelle son adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) pour l'année 2021-2022 en versant la cotisation de 70\$, celle-ci étant définie par le nombre de ses habitants ;

Que la Municipalité désigne madame Julie Grenier à titre de représentante de la Municipalité aux activités corporatives de l'organisme.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à payer cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité**

21 04 045

#### **7.1.6. Commissaire à l'assermentation – Demande de la Directrice générale**

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,  
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

Que la directrice générale dépose une demande de nomination d'un commissaire à l'assermentation auprès du ministère de la Justice.

Que les frais de 59.50\$ soit payer par la Municipalité.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à payer cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité**

21 04 046

#### **7.1.7. Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier**

**ATTENDU** que la Municipalité a adoptée la résolution 20-02-019 appuyant la demande de subvention de la MRC de Coaticook au Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier et en y confirmant son engagement financier ;

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook a reçu le 4 novembre 2020, du ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier – Volet 1b, une confirmation de subvention dans le cadre dudit programme ;

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook et la Municipalité de Barnston-Ouest ont signée, le 3 février 2021, un Protocole d'entente – Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier Volet 1b 2020-2022 ;

**ATTENDU** que dans la Municipalité désire débiter les travaux dans le cadre dudit programme ;

**ATTENDU** que la Municipalité a reçu des offres de services professionnels pour la réalisation des carnets de santé du Centre Communautaire et de la Caserne ;

**Il est proposé par le conseiller Yannick Fecteau,  
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;**

Que la Municipalité octroie le contrat pour la réalisation des carnets de santé

du Centre Communautaire et de la Caserne à Ateliers Architecture Inc. au coût de 7 500\$, plus les taxes applicables pour le Centre Communautaire et de 5 500\$, plus les taxes applicables pour la Caserne.

Qu'à ce coût, il faut ajouter les frais de location de moyen de levage évalués à 2 875\$ pour chaque immeuble, plus les taxes applicables.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à payer cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité**

**20 04 047**

**7.2.1. Adoption du Règlement numéro 294-2021 augmentant le fonds de roulement à cent cinquante mille dollars (150 000\$)**

**ATTENDU** que la Municipalité de Barnston-Ouest a adopté un règlement constituant un fonds de roulement de cinquante mille dollars (50 000\$) en décembre 1993 ;

**ATTENDU** que la Municipalité de Barnston-Ouest a adopté un règlement augmentant le fonds de roulement à quatre-vingt mille dollars (80 000\$) le 4 mars 2002 ;

**ATTENDU** qu'en vertu des dispositions de l'article 1094. du Code municipal, une municipalité peut augmenter son fonds de roulement en adoptant un règlement à cet effet ;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance régulière du Conseil tenue le 1<sup>er</sup> mars 2021 par la conseillère Julie Grenier ;

**ATTENDU** que la secrétaire-trésorière a présenté le projet de règlement numéro 294-2021 augmentant le fonds de roulement à cent cinquante mille dollars (150 000 ?) ;

**ATTENDU** qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

**ATTENDU** que ce projet de règlement était disponible pour consultation auprès du responsable de l'accès aux documents, 72 heures préalablement à la présente séance, conformément à l'article 445 du Code municipal ;

**ATTENDU** que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 445 du Code municipal ;

**À CES CAUSES :**

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,**

**Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que le conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest, ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir ;

**ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**ARTICLE 2**

Le fonds de roulement de la Municipalité de Barnston-Ouest est augmenté à cent cinquante mille dollars (150 000\$).

### **ARTICLE 3**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

#### **Adoptée à l'unanimité**

**21 04 048**

#### **7.3.1. Résolution – Appel d'offres pour la fourniture de chlorure de calcium (abat-poussière)**

**ATTENDU** les besoins de la municipalité quant à la fourniture de chlorure de calcium (abat-poussière) de 60 à 80 tonnes métriques dont la concentration demandée est de 83 à 87% ;

**ATTENDU** que le conseil municipal désire obtenir des prix avec et sans le transport ;

**ATTENDU** que l'estimé de la dépense nette pour la fourniture, avec et sans transport, a été évalué à moins de 105 699\$ ;

**Pour ces motifs,**

**Il est proposé par le conseiller Normand Vigneau,**

**Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;**

Que le conseil municipal mandate la directrice générale secrétaire-trésorière à procéder à l'appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux (2) soumissionnaires pour la fourniture de chlorure de calcium (abat-poussière), en respect du Règlement de gestion contractuelle de la Municipalité et des lois en vigueur.

#### **Adoptée à l'unanimité**

**21 04 049**

#### **7.3.2. Résolution – Appel d'offres pour la fourniture de gravier dans le cadre des travaux du programme de la TECQ**

**ATTENDU** que des travaux de rechargement de gravier sont prévus cette année, dans le cadre du programme de la TECQ ;

**ATTENDU** que les besoins en gravier s'élèvent entre 5 500 et 8 500 TM de 0-3/4 Mg20B ;

**ATTENDU** que l'estimé de la dépense nette pour la fourniture dudit gravier, tel que spécifié, a été évalué à moins de 105 699\$ ;

**Pour ces motifs,**

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,**

**Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;**

Que le conseil municipal mandate la directrice générale secrétaire-trésorière à procéder à l'appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux (2) fournisseurs locaux pour la fourniture de gravier, en respect du Règlement de gestion contractuelle de la Municipalité et des lois en vigueur.

#### **Adoptée à l'unanimité**

#### **8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire**

Monsieur le maire fait part au conseil de ses diverses activités.



## **8.2. Rapport des conseillers**

Les conseillers font rapport au conseil de leurs diverses activités.

### **9.1. Rapport de l'inspecteur municipal et de voirie**

Dépôt du rapport mensuel.

#### **10.1. Rapport de l'inspectrice municipale en bâtiment et environnement**

Dépôt du rapport mensuel.

#### **11.1. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière**

Dépôt du rapport mensuel.

**21 04 050**

#### **12.1. Approbation des listes : comptes à payer et dépenses incompressibles**

**ATTENDU** que la secrétaire-trésorière a remis aux membres du conseil les listes détaillées des comptes payés, des dépenses incompressibles et des comptes à payer, à savoir :

A) Comptes payés au 1 <sup>er</sup> mars 2021 – 21-03-033	153 726.41\$
B) Dépenses incompressibles – mars 2021	43 585.16\$
C) Salaires mars - 2021	10 346.26\$
D) Comptes à payer au 6 avril 2021	96 769.02\$

**ATTENDU** que la secrétaire-trésorière met à la disposition du conseil municipal toutes les factures relativement à B, C et D ;

**À CES CAUSES,**

**Il est proposé par le conseiller Normand Vigneau,**

**Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;**

D'approuver les comptes tels que décrits dans lesdites listes, pour un montant de 150 700.44\$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des dépenses.

**Adoptée à l'unanimité**

**21 04 051**

#### **12.2. Dépôt des États financiers**

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,**

**Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;**

Que le conseil municipal adopte le rapport financier et le rapport du vérificateur 2020 de la Municipalité de Barnston-Ouest, tels que déposés.

**Adoptée à l'unanimité**

## **14. Deuxième période de question**

**21 04 052**

#### **15. Levée de la séance ordinaire du 6 avril 2021**

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,**

**Appuyé par le conseiller Yannick Fecteau et il est résolu ;**

Que la séance ordinaire du conseil municipal soit levée, il est 19h38.

**Adoptée à l'unanimité**

« En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*. »

---

MAIRE

---

**DIRECTRICE GENERALE  
SECRETARIE-TRESORIERE**